



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023 A 20 H.
TABLEAU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Bel, Maire.

Etaient présents : S. BEL. F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. L. SCHEFZICK. A. BLOT. C. PUECH. N. REYNAUD.

Etaient absents : C. CERRI. B. WALLET. A. MARI. C. COSTAFROLAZ.

B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. A. RAYMOND. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

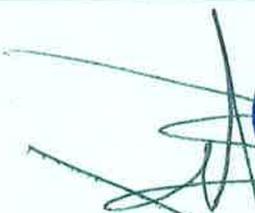
Nombre de procurations : 2

Date de la convocation : 12/10/2023

M. CLAUDE GERARD a été élu secrétaire de séance

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire	Fixe la capacité d'accueil maximale au restaurant scolaire à 190 places.

2	Attribution du marché de fournitures alimentaires pour le restaurant scolaire.	Décide d'attribuer le marché de fourniture alimentaires pour le restaurant scolaire au Foyer Culturel de SCIEZ à compter du 06 novembre 2023 jusqu'à la fin du mois de juin 2025, aux conditions tarifaires mentionnées ci-dessus, soit 4.40 € TTC/repas.
3	Marché public des assurances consultation lot « dommages aux biens »	Déclare la consultation pour le lot « dommages aux biens » lancée le 09 août 2023 infructueuse, Charge M. le Maire de lancer une consultation de gré à gré
4	Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques - approbation de la participation communale à verser au SYANE.	Approuve le plan de financement et le montant de la contribution communale, soit 4 700 € H.T. S'engage à verser au SYANE la contribution indiquée ci-dessus et à l'inscrire au budget municipal.
5	Projet de convention avec HAUTE-SAVOIE HABITAT et ALPADES pour réservation de logements.	Approuve le projet de convention de réservation entre Haute-Savoie Habitat et la commune de Messery prévoyant une gestion en flux de la réservation de logements sociaux. Autorise M. le Maire à la signer et à signer toutes autres conventions du même type et du même objet avec d'autres bailleurs sociaux.
6	Domage causé à un véhicule privé lors de l'incendie du 07 août 2023 - demande d'indemnisation complémentaire.	Décide d'indemniser à hauteur de 700 € le propriétaire du véhicule endommagé, M. David DELARBRE, en compensation de la différence entre le remboursement perçue de son assureur et le montant réelle des réparations.
7	Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes par les particuliers.	Approuve les modifications à apporter au règlement d'utilisation de la salle des fêtes du centre-bourg.
8	Remboursement d'une avance consentie par un élu (Maire pour fête du patrimoine).	Autorise le remboursement à M. Serge BEL de la somme de 38.30 € correspondant aux achats effectués par lui sur ses deniers personnels à l'occasion d'une manifestation organisée par la commune, à savoir la Fête du Patrimoine de septembre 2023.



 Le Maire
 Serge BEL